

### Délibération 2020 CS 17 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL CHARGE DE MISSION EAU ET RIVIERES (CATEGORIE A)**

L'an deux mille vingt et le 28 janvier 2020 à 14h30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 22 janvier 2020, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec soixante-et-onze (71) votants :

- Quarante-et-un (41) membres titulaires présents ;
- Sept (7) membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- Vingt-trois (23) membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Claire ARAGONES, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Mireille BOR, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jeanine DOUZON, Laurence LE ROY (suppléante), Nadine CURNIER, Emmanuelle FRIELINGS DORF (suppléante), Catherine ROSSI (suppléante), Danielle BRUN (suppléante).

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Philippe ROUX, Fernand PEREZ, André BERGER, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, Alain DEILLE, Jean-Pierre BOYER, José DEVAUX, Jean-Pierre PEYRON, José YEVENES, Philippe DAUMAS, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Paul FABRE, Christian CHENEZ, Grigori GERMAIN (suppléant), André ROUSSET (suppléant), Pierre PELLEGRIN (suppléant).

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Mesdames**

Anne-Cécile REUS à Grigori GERMAIN  
Laurence DE LUZE à Geneviève JEAN  
Christiane NAJI à Yolande PRIMO  
Marie-Claire FEREOUX à Catherine SERRA  
Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS  
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON  
Jacqueline BOUYAC à Nathalie CZIMER-SYLVESTRE

##### **Messieurs**

Roland PETIET à Pierre PELLEGRIN  
Félix BOREL à Jacqueline COMBE  
Didier PERELLO à Nadine SARTO-BARANCOURT  
Christian AUTARD à Mickaël CAVALIER  
Michel RUFFINATTI à Claire ARAGONES

Claude BADOE à Alain CAHOUR  
Francis FARGE à Gisèle MAGNE  
Joël RAYMOND à Fernand PEREZ  
Pierre BENAS à Pierre FISCHER  
Alain SAGE à Valérie DELONNETTE  
Gérard MATHERON à Pierrette FRIMAS  
Pascal DEPOISSON à Emmanuelle FRIELINGS DORF  
Gilles MOYNE à Jacques DECUIGNIERES  
Sergio ILOVAISKY CANO à André BERGER  
Ludovic BONNET à Jean-Pierre BOYER  
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

**Etaient excusés :**

**Mesdames** Dominique CONCA, Fabienne ELLUL, Léa CHEVALIER

**Messieurs** Michel-Axel ROUX, Michel GASPARIN, Jean-Marc BLANC, David GEHANT, Julien AUBERT,

**Etaient également présents, sans voix délibératives :**

**Mesdames** Catherine DELASSUS-NOLLET (suppléante d'Anne-Marie CHEYREZY), Valérie GUIGON, Stéphanie MARI.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 -1 ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment ses objectifs ; Objectif A.2.3 "Protéger de façon cohérente l'eau et les rivières ;

Considérant le contexte du nouveau diagnostic de territoire et la concertation nécessaire envisagée dans le cadre de la révision de la Charte ;

Considérant également le contexte de post crues à gérer et une forte contribution du service eau et rivières à l'organisation de la GEMAP, ainsi que la coordination lancement du service d'économie d'eau SEDEL eau ;

Considérant la nécessité de recourir à un agent contractuel appartenant à la catégorie hiérarchique A, correspondant au grade d'ingénieur territorial ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à la majorité avec une (1) abstention :**

- **DECIDE** la création d'un emploi non permanent pour recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux, au grade d'ingénieur territorial pour exercer la fonction de chargé de mission Eau et rivières ; sur la base de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 ;
- **DIT** que le contrat sera d'une durée maximale d'un an, à temps complet, à compter de mars 2020 ;
- **FIXE** le niveau de recrutement à : BAC+5 en hydrologie / hydrogéologie / gestion intégrée des ressources en eau ;
- **FIXE** le niveau de rémunération entre l'indice brut 444 et l'indice brut 565 ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2020 ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI

